

RÉFÉRENTIEL DES ÉVALUATIONS 2026-2028

(Version corrigée : juillet 2026)

L'ensemble de ce document se veut :

- En conformité avec *l'Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste modifié par l'Arrêté du 17 janvier 2017 (JORF n°0020 du 24 janvier 2017 texte n° 14).*

Ce référentiel présente et précise :

- Nos intentions et choix pédagogiques dans le processus d'évaluation.
- L'organisation des évaluations.
- Les critères d'évaluation et de notation des différentes épreuves.
- Le règlement cadrant la mise en œuvre des évaluations.

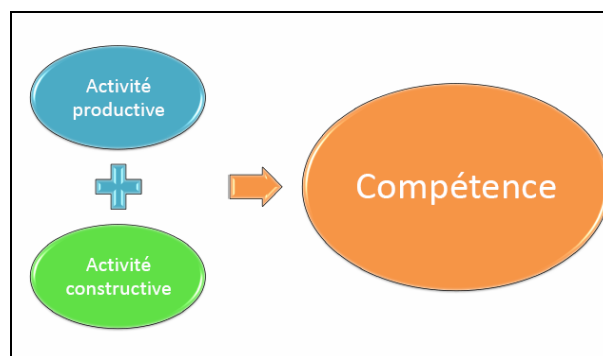
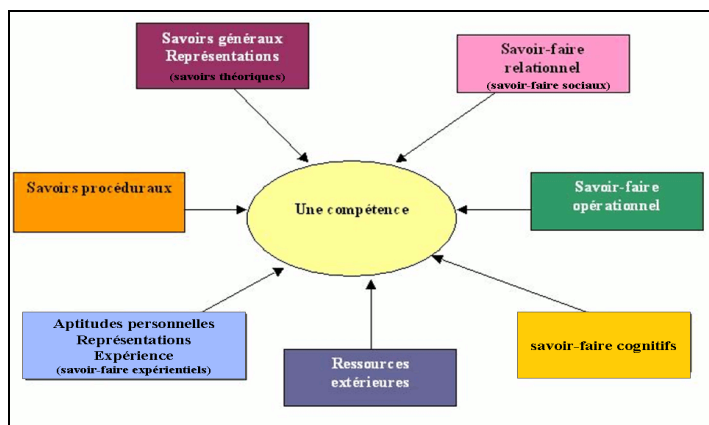
SOMMAIRE.

1	PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DANS UN NOUVEAU CONTEXTE.....	3
1.1	Des valeurs de justice, d'équité et d'égalité.....	4
1.2	Une cohérence faite de rigueur et de transparence	4
2	LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : ELEMENTS PRESCRIPTIFS.....	4
3	ORGANISATION DE L'ÉVALUATION.....	5
3.1	Choix d'école.....	5
3.2	Évaluation d'une compétence : support méthodologique.	5
3.2.1	Évaluation et niveaux taxonomiques.	6
3.2.2	Évaluations théoriques et type d'épreuve.	7
3.2.3	Règles de notation.	9
3.2.4	Organisation des épreuves de validation.....	9
3.2.5	Évaluations de stages et des compétences cliniques.....	9
4	ORGANISATION DES ÉVALUATIONS.....	9
5	DÉLIVRANCE DU DIPLÔME.	21
6	ÉVALUATION DE LA QUALITÉ.....	22
6.1	Démarche qualité.....	22
6.2	Indicateurs de suivi.....	22
	BIBLIOGRAPHIE.	22
	ANNEXE 1 : MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES CHARTE DES EXAMENS en vue de l'obtention du DEIA	23
	<i>(Directement inspirée de la charte des examens de l'Université de Lorraine, version Mars 2018)</i>	23
	ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE ATTENDUE DES TRAVAUX ÉCRITS.....	27
	ANNEXE3 : CARNET DE STAGE.....	36

La formation IADE (sanctionnée par le Diplôme d'État et reconnue au grade Master) est construite dans une logique d'acquisition progressive de compétences. Elle s'intègre dans le système Licence, Master, Doctorat (LMD).

1 PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DANS UN NOUVEAU CONTEXTE.

La compétence est multidimensionnelle car elle est au carrefour de nombreux savoirs :



Source : M. Nagels, CEEIADE 2009 et 2012

C'est pourquoi l'évaluation doit faire appel aux différentes dimensions de la compétence : les connaissances, les habiletés, les attitudes. Elle évolue dans le temps et suit un processus d'acquisition. À ce titre, le tableau présentant la progression attendue dans l'acquisition des compétences est commun à toute l'équipe et constitue le socle de l'accompagnement des étudiants.

Proposition de progression d'acquisition des compétences en fonction des semestres

COMPÉTENCES	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
1. Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie	■	■	■	■
2. Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique	■	■	■	■
3. Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention	■	■	■	■
4. Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation	■	■	■	■
5. Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie	■	■	■	■
6. Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur	■	■	■	■
7. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques	■	■	■	■

CEEIADE, C. Muller, 2012

L'ensemble de l'équipe pédagogique s'accorde sur les principes suivants :

- Les évaluations doivent explorer toutes les dimensions de la compétence.
- Les modes d'évaluation doivent varier, tout en évitant la multiplication et la répétition des évaluations.
- L'organisation des évaluations doit être fixe dans le temps et ses modalités.

À tout moment, l'étudiant doit pouvoir se situer au regard de son niveau et du niveau d'acquisition attendu de la compétence. C'est pourquoi il apparaît comme essentiel d'associer en permanence :

- Évaluation formative et normative.
- Mise en situation de travail et réflexivité à distance.
- Entraînement évaluatif pour que l'étudiant connaisse son niveau et s'auto-évalue.

1.1 Des valeurs de justice, d'équité et d'égalité.

Chaque étudiant a des droits dans la formation ; ceux-ci ne doivent pas être omis dans le processus d'évaluation.

Ceci sous-entend que les conditions d'exigence soient uniformes pour tous et que pour être équitables, il faut donner à chacun des meilleures occasions de réussite.

L'évaluation repose donc sur un « agir éthique », partagé par l'ensemble des participants au processus.

1.2 Une cohérence faite de rigueur et de transparence

L'évaluation fait partie du processus et de la dynamique d'apprentissage, elle doit cependant faire appel à des principes directeurs stables dans le temps :

- Elle repose sur le jugement professionnel de l'évaluateur ;
- Elle est en conformité avec le référentiel de formation ;
- Elle favorise le rôle actif de l'apprenant et sa responsabilisation ;
- Elle est en lien avec les attendus professionnels (compétences en lien avec le diplôme visé).

Il n'en reste pas moins que la notation ne peut être que dichotomique en évaluation normative. C'est l'évaluation formative qui permettra à l'étudiant de progresser.

L'évaluation doit être en relation directe avec l'apprentissage et le référentiel formation qui l'encadre. Le lien entre ce qui est évalué et ce qui a fait l'objet d'apprentissage doit être évident et clair.

L'évaluation doit être soucieuse d'exactitude et de précision, les modalités doivent être connues et non modifiées en cours de processus.

L'ensemble des choix et procédures, faisant appel aux tuteurs et aux terrains de stage feront l'objet d'une co-construction et d'une présentation aux co-jurys grâce à une communication large.

2 LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION : éléments prescriptifs.

Principes d'évaluation et de validation (Arrêté du 23/07/2012 - Annexe III, principes pédagogiques) : « *Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques. Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis sera favorisée lors de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.*

La validation des unités d'intégration reposera sur :

- *L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;*
- *La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations ;*
- *La capacité d'analyse des situations proposées.*

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations ».

Arrêté du 23 juillet 2012, modifié par l'arrêté du 17 janvier 2017

Article 20 : « *L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des écoles. Cette organisation est présentée au conseil pédagogique en début d'année scolaire et les étudiants en sont informés.*

La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement dans le référentiel de formation défini à l'annexe 3. La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens ».

Article 21 : La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Article 21 bis : La compensation des notes s'opère entre des unités d'enseignement du même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 08/20.

Article 22 : Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session se déroule au plus tard en septembre.

En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se représenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Article 23 : Le passage en 3^{ème} semestre s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 ou par la validation de 54 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

La totalité des unités d'enseignement des semestres 1 et 2 doivent être impérativement validées pour le passage en troisième semestre.

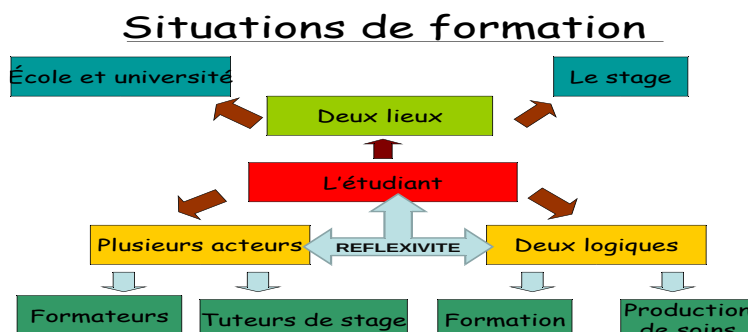
Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères de validation voient leur situation examinée par le conseil pédagogique. Le directeur de l'école, après avis dudit conseil, statue sur l'aptitude de l'étudiant à poursuivre la formation et en fixe les modalités.

Article 24 : « L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage proposent la validation totale ou partielle de compétences et renseignent la feuille d'évaluation par la mention « stage validé » ou « stage non validé » justifiée par une argumentation précise et factuelle.

3 ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

3.1 Choix d'école.

La formation IADE se déroulant en alternance (deux lieux : école et stage), l'évaluation des compétences acquises se situe dans ces deux lieux.



Pour être dit COMPÉTENT, un étudiant doit avoir, à la fois :

- Avoir emprunté une démarche (et l'expliquer) ;
- Avoir suivi un processus (et l'argumenter) ;
- Avoir réalisé une production (réussie ou non) ;

Le lien entre compétences évaluées et situations de travail doit être visible et le temps prévu pour les évaluations ne doit pas excéder 5% de la durée du référentiel (source : OIF, guide n°5, page 38).

3.2 Évaluation d'une compétence : support méthodologique.

L'évaluation d'une compétence (pour rappel : multidimensionnelle) fait appel à trois dimensions, l'évaluation doit permettre d'en évaluer les divers attributs.

Raisonnement intellectuel	Attitudes et comportements	Réalisations techniques
Connaissances théoriques factuelles = QCM		
Connaissances théoriques construites = QROC		
Résolution de pbs simples = QROC clinique		
Analyse, résolution de problèmes, décision = ANALYSE DOSSIER		
Résolution de problèmes, collaborer, coopérer = TRAVAIL de GROUPE		
Comprendre, analyser, décider et s'organiser = QUESTION RÉDACTIONNELLE		
Comprendre, analyser, résoudre, décider, coopérer et s'organiser = STAGE CLINIQUE		

3.2.1 Évaluation et niveaux taxonomiques.

L'évaluation du raisonnement se base sur les six niveaux de la Taxonomie de Bloom et situe certaines méthodes d'évaluation envisagées comme précisé ci-dessous.

Pour évaluer le **raisonnement intellectuel**, trois niveaux sont à explorer :

- Niveau 1 = accès = mémorisation.
- Niveau 2 = analyse des données.
 - Niveau 2.1 = analyse simple.
 - Niveau 2.2 : analyse complexe.
- Niveau 3 = résolution de problèmes.

Pour évaluer les **réalisations techniques**, deux niveaux sont à explorer :

- Niveau 1 = réalisation en contexte simple (tâche unique, geste technique ...).
- Niveau 2 = réalisation en contexte complexe (prise en charge globale).

Objectif cognitif Habilité	Connaissance	Compréhension	Application	Analyse	Synthèse	Jugement Évaluation
Type d'épreuve	QCM QROC indice de confiance	QROC cause-effet QROC solutions générales QROC Clinique			Question rédactionnelle	
Caractérisation de ce niveau hiérarchique	Repérer de l'information et s'en souvenir. Connaître des événements, des dates, des lieux, des faits. Connaître de grandes idées, des règles, des lois, des formules.	Saisir des significations. Traduire des connaissances dans un nouveau contexte. Interpréter des faits à partir d'un cadre donné.	Réinvestir des méthodes, des concepts et des théories dans de nouvelles situations. Résoudre des problèmes en mobilisant les compétences et connaissances requises.	Percevoir des tendances. Reconnaître les sous-entendus. Extraire des éléments. Identifier les parties constituantes d'un tout pour en distinguer les idées	Utiliser des idées disponibles pour en créer de nouvelles. Généraliser à partir d'un certain nombre de faits. Mettre en rapport des connaissances issues de plusieurs domaines.	Comparer et distinguer des idées. Déterminer la valeur de théories et d'exposés. Poser des choix en fonction d'arguments raisonnés. Vérifier la valeur des preuves. Reconnaître la part de subjectivité.
Capacité à	Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris.	Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.	Sélectionner et transférer des données pour réaliser une tâche ou résoudre un problème.	Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question.	Concevoir, intégrer et conjuguer des idées en une proposition, un plan, un produit nouveaux.	Estimer, évaluer ou critiquer en fonction de normes et de critères que l'on se construit.

Verbes d'action	Citer Décrire Définir Énumérer Désigner Nommer Sélectionner Identifier Annoter etc.	Expliquer Démontrer Préciser Interpréter Résumer Traduire Illustrer Discuter Extrapoler etc.	Appliquer Adapter Employer Compléter Calculer Résoudre Établir Mettre en œuvre Poser Représenter Schématiser Traiter, etc	Décomposer Extraire Rechercher Choisir Discriminer Comparer Catégoriser Inférer Hiérarchiser etc	Composer Construire Créer Élaborer Inventer Mettre en rapport Organiser Planifier Réarranger etc	Evaluer Juger Argumenter Critiquer Décider Tester Justifier Défendre Recommander etc.
Critère d'évaluation	La réponse donnée est identique à celle qui devait être mémorisée.	La réponse donnée a le même sens que l'information à reformuler.	La règle imposée ou choisie a bien été appliquée et le résultat est juste (une seule solution possible).	La réponse donnée est juste et complète.	Réponse pertinente, scientifiquement viable, et originale.	

Source : Université Paris Descartes (http://wiki.univ-paris5.fr/wiki/Taxonomie_de_Bloom)

3.2.2 Évaluations théoriques et type d'épreuve.

3.2.2.1 QCM (question à choix multiple)

Il existe trois sortes de QCM (du plus simple au plus complexe dans la taxonomie) dont le temps estimé de réponse est de 1 minute/QCM clinique. L'objectif est de questionner rapidement un grand nombre de connaissances, et d'explorer le niveau 1 de la taxonomie.

Pour un QCM, l'étudiant doit répondre à un énoncé en cochant la ou les réponses justes ou fausses (l'énoncé doit être explicite quant à l'attendu).

Les questions à formulation négative seront proscrites.

3.2.2.2 QROC (questions à réponses ouvertes et courtes)

Une QROC est une question appelant une réponse ouverte et courte (environ 5 à 10 lignes).

Elle permet à l'étudiant de restituer des connaissances mémorisées, le correcteur attendant une réponse conforme au cours donné, aux connaissances actuelles de la science et aux attendus professionnels IADE. C'est la mémoire *spontanée* qui est sollicitée.

Le QROC permet d'évaluer le niveau 1 de la taxonomie, tout en laissant à l'étudiant le choix de sa rédaction et du mode de réponse. (*Le calcul de dose est considéré comme un QROC*).

Le temps estimé de réponse est de 5 minutes/QROC.

3.2.2.3 QROC clinique

La question débute par la présentation d'une situation clinique, en quelques lignes.

Puis trois ou quatre QROC se rapportant à ce cas sont posées en explorant : connaissance, compréhension, application, analyse. L'étudiant doit répondre, dans l'ordre, de manière contextualisée et adaptée au cas présenté.

L'exactitude des réponses apportées est évaluée en correspondance avec leur véracité scientifique et les éléments de l'énoncé en lien avec la pratique professionnelle IADE.

Le temps estimé de réponse est de 15-20 minutes/QROC clinique.

3.2.2.4 Analyse de dossier (oral et/ou écrit)

Modalité d'évaluation choisie : Travail d'analyse d'une situation clinique, en lien avec les **objectifs** identifiés de l'enseignement de l'UE 6 et faisant appel à l'ensemble des connaissances acquises par l'étudiant, en fonction de son niveau de formation.

- **Général :** Permettre à l'étudiant de mobiliser les différents savoirs acquis pour appréhender différentes situations professionnelles.
- **Spécifiques :**
 - Identifier les problèmes réels et potentiels d'un patient dans une situation d'anesthésie, de réanimation ou d'urgence et les actions IADE à entreprendre.
 - Utiliser les modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins en anesthésie, réanimation ou d'urgences.

Le **résultat attendu** est l'acquisition :

- De capacités à recueillir des données de dossier : examen clinique, examen paracliniques, méthode de lecture discriminante d'un dossier d'anesthésie.
- De méthodes d'analyse et de compréhension d'une situation.
- D'une démarche du raisonnement clinique : l'observation, le questionnement, induction, déduction, pensée critique avec difficulté et maîtrise croissante tout au long des études.

L'étudiant doit être capable de :

- Présenter synthétiquement un dossier clinique.
- Discriminer les éléments d'un dossier et les mettre en lien avec des éléments théoriques.
- En déduire les problèmes posés et les impératifs de prise en charge anesthésique (objectifs de prise en charge et les axes d'action spécifiques).

Déroulé pratique :

Après avoir rendu un document écrit, l'épreuve orale d'une durée de 20 à 40 minutes maximum/étudiant. C'est une épreuve individuelle, qui se déroule devant l'ensemble de la promotion et un jury d'au moins deux personnes (un cadre formateur et IADE tuteurs ou cadres).

3.2.2.5 Travail individuel d'analyse de dossier ou de situation (UE 4.2)

Ce travail valide 4 ECTS et se réalise selon les modalités suivantes :

- Travail de groupe
- Rendu d'un Power Point et présentation orale
- Analyse d'une fiche « incident » avec utilisation d'au moins un outil d'analyse de gestion des risques (cas fourni) en s'appuyant sur :
 - Les enseignements dispensés dans l'UE 4.2.
 - Les supports méthodologiques de « *gestion des risques* ».
 - Une recherche bibliographique complémentaire.
 - Une discussion permettra d'apporter des éléments de compréhension et d'envisager des éventuelles mesures préventives, curatives, organisationnelles réalistes.
 - Immédiates, en urgence, pour le patient et pour les soignants.
 - À court terme en termes d'organisation.
 - À long terme en termes d'organisation et de procédures.
- Respect de l'ensemble des règles communes d'écriture et de mise en page (*voir document spécifique : travail écrit n°3*).

3.2.2.6 Mémoire de recherche

Voir procédure spécifique.

Au terme de cet exposé, l'équipe pédagogique affirme ses choix organisationnels :

1. Le type d'épreuve est choisi en référence au programme d'enseignement défini par l'expérimentation, en fonction du type de connaissances et d'aptitudes à acquérir et en lien avec le niveau taxonomique attendu.
Il y aura ainsi des épreuves pratiques, écrites, orales, individuelles ou en groupe.
2. Une évaluation théorique d'une heure équivaut à la validation d'environ 25-30 h de cours.
3. Nous considérons le temps nécessaire à l'étudiant pour répondre lors de l'épreuve normative :
 - 1 min pour un QCM.
 - 5 min pour un QROC simple.
 - 15 min pour un QROC clinique avec 3/4 QROC de différents niveaux taxonomiques.
 - 15 à 20 min pour une question rédactionnelle.

Chaque épreuve comportera un temps de 10 mn pour lecture et relecture du sujet.

3.2.3 Règles de notation.

Conformément à l'arrêté du 23/07/2012, aux choix d'école précisés dans le projet pédagogique et aux règles d'évaluation en vigueur à l'Université de Lorraine, une unité d'enseignement est validée après avis du jury semestriel.

Le principe premier est que la note obtenue doit être $\geq 10/20$, sauf dans le cas des compensations prévues à l'Arrêté du 17 janvier 2017. Chaque UE a pour valeur celle des ECTS qui lui sont attribués.

La notation de chaque type d'épreuve se fait comme suit :

QCM	<i>Selon grille pré établie : QCM noté sur 0.5 pt, si 1 faute ou 1 oubli, 0.25pts si 2 erreurs (faute ou oubli) 0 pt.</i>
QROC simple	<i>Notation de chaque QROC sur x points, selon une grille de correction pré établie</i>
QROC clinique	<i>Notation de chaque question sur x points, selon une grille de correction pré établie</i>
Question rédactionnelle	<i>Notation de chaque question sur x points, selon une grille de correction pré établie</i>
Présentation dossier	<i>Notation de l'épreuve (oral et/ou écrit) sur 20 pts selon grille pré établie</i>

Une copie peut faire l'objet d'une double correction chaque fois que nécessaire. Chaque note d'une épreuve pour une UE sera rapportée sur 20 points.

3.2.4 Organisation des épreuves de validation.

En référence à l'annexe IV de l'arrêté du 17/01/2017, certaines épreuves peuvent être organisées **simultanément** (sous UE évaluées en même temps, mais une note spécifique est attribuée à chaque sous UE) et/ou être **compensées** (cf. article 1^{er} de l'arrêté du 17 janvier 2017) : les modalités sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

L'ensemble des évaluations sont proposées par les formateurs, à partir des propositions des enseignants et des professionnels qui ont réalisé des enseignements. Ils construisent les sujets dans le respect des engagements pris dans ce référentiel.

Les sujets sont définitivement validés après avis d'un comité de lecture et de validation des examens.

Les corrections des épreuves sont réalisées par des personnes ressources, de par leur expertise ou en tant que référent d'UE ou responsable de cours ainsi qu'aux membres de l'équipe pédagogique si besoin.

Les épreuves sont organisées selon le calendrier prévu en début d'année et porté à la connaissance des étudiants.

Les modalités d'organisation, de suivi et de réclamation sont prévues dans la charte des examens (cf. Annexe 1)

3.2.5 Évaluations de stages et des compétences cliniques.

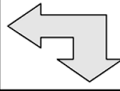
En référence à l'article 24 de l'arrêté du 23 juillet 2012, les périodes de stage font l'objet d'une évaluation, argumentée et qui aboutit à la proposition de validation du stage par l'équipe encadrant l'étudiant grâce à une évaluation de l'acquisition des compétences cliniques.

Chaque stage fait l'objet d'une évaluation et d'un compte rendu.

4 ORGANISATION DES ÉVALUATIONS.

Conformément au référentiel du 23/07/2012, les évaluations seront organisées comme suit :

Répartition du temps de formation MASTER IADE											
CALENDRIER	1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans		Par EU CM/TD+T PG
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	TPG
Enseignements théoriques, travaux recherche, évaluation	8	280	6	210	8	280	4	140	26	910	
UE1:SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT						45		30		75	30
UE2 SCIENCE PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES		60		60						120	30
UE3 FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE, REANIMATION ET URGENCE		135		105						240	60
UE4 EXERCICE DU METIER D'IADE dans des domaines spécifiques		30		0		110		45		185	50
UE5 ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE		15		15		60		35		125	60
UE6 INTEGRATION DES SAVOIRS		40		30		30		30		130	50
UE7 MÉMOIRE PROFESSIONNEL						35		0		35	70
		280		210		280		140		910	350
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)	14	490	14	490	14	490	16	560	58	2030	
TRAVAIL PERSONNEL GUIDE (1)	3	105	2	70	3	105	2	70	10	350	
TPG											
Congés annuels CA	1	35	4	140	1	35	4	140	10	350	
Total des 2 ans	26	910	26	910	26	910	26	910	104	3640	
											120



Travail personnel guidé : Définition
Travaux de groupe à l'école
Travail personnel et individuel
Analyse des pratiques
Entretien pédagogique individualisé

Répartition du temps de formation MASTER IADE											Principes et méthodologie de l'évaluation				ORGANISATION			
CALENDRIER		1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans								
		Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	TPG	Par EU CM/MD/TFG	ects				
Enseignement théorique, travaux de recherche, évaluation		8	230	6	210	8	280	4	140	26	910							
UE1 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT																		
UE 1.1 : Psycho-sociologie et anthropologie															1	Travail de groupe restreint évaluant le contenu des enseignements de l'UE concernée (éducative et pédagogique)	Evaluations simultanées	
UE 1.2 : Pédagogie															1	Travail de groupe restreint évaluant le contenu des enseignements de l'UE concernée (éducative et pédagogique)		
UE 1.3 : Organisation, interdisciplinarité et travail en équipe dans des situations d'urgence, d'anesthésie et de réanimation																Travail de groupe restreint évaluant le contenu des enseignements de l'UE concernée (éducative et pédagogique)		
UE 1.4 : Santé publique : économie de la santé et épidémiologie															1	Analyse commentée d'une étude statique en groupe restreint en lien avec l'économie de la santé et l'épidémiologie		
UE 1.5 : Droit, Ethique et Déontologie															2	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en individuel	Evaluation simultanée à UE 6.4	
ects																		
UE2 : SCIENCES PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES																		
UE 2.1 : Physique, biophysique, chimie, biochimie et biologie cellulaire			10		10													Evaluations simultanées
UE 2.2 : Physiologie intégrée et physiopathologie			30		20													
UE 2.3 : Pharmacologie Générale			10															
UE 2.4 : Pharmacologie spécifique à l'anesthésie réanimation et l'urgence			10		30													
ects			4		4													
UE3 : FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE, REANIMATION ET URGENCE			135		105							60	300		14			
UE 3.1 : Les techniques d'anesthésie, réanimation et urgence, principes et mises en œuvre (1ère partie)																		
UE 3.1.1 : Principes			25												1	Evaluation individuelle	Evaluations simultanées	
UE 3.1.2 : Les mises en œuvre			35												1	Evaluation individuelle		
UE 3.2 : Les techniques d'anesthésie, réanimation et urgence, principes et mises en œuvre (2ème partie)																		
UE 3.2.1 : Principes					25										1	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	Evaluations simultanées	
UE 3.2.2 : Les mises en œuvre					25										1	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation		
UE 3.3 : Les modalités spécifiques d'anesthésie, réanimation et urgence liées aux différents types d'intervention			130												10			
UE 3.3.1 : Les chirurgies			30		35										5	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation par semestre	Evaluations simultanées	
UE 3.3.2 : Les terrains du patient			45		20										5	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation par semestre		
ects			7		7													

Répartition du temps de formation MASTER IADE											
CALENDRIER	1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans		Par EU CM/TPG
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	
UE4 : EXERCICE DU METIER D'IADE DANS DES DOMAINES SPECIFIQUES	30	0	110	45	185	50	235	10	Principes et méthodologie de l'évaluation		ORGANISATION
UE 4.1. : Pathologie et grands syndromes			45		45			2			Evaluation simultanée à l'UE 4.3
UE 4.2. : Techniques et Organisation des soins				45	45			2			Evaluation simultanée à l'UE 4.1
UE 4.3. : Gestion de la douleur			40		40			2			Evaluation simultanée à l'UE 4.1
UE 4.4. : Vigilances	30				30			2			Evaluation simultanée à l'UE 4.1
UE 4.5. : Qualité et Gestion des Risques			25		25			2	Principes et méthodologie de l'évaluation		ORGANISATION
ects	2	6	2	10	10	60	185	6			
UE5 : ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE	15	15	35	125	10	60	185	6			
UE 5.1. : Statistiques					10			1			Evaluation simultanée à l'UE 1.4 et 5.5
UE 5.2. : Méthodologie de recherche. Les essais cliniques.					20			2			
UE 5.3. : Analyse commentée d'articles scientifiques					20			1			
UE 5.4. : Langue vivante	15	15	15	15	60			1	Principes et méthodologie de l'évaluation		ORGANISATION
UE 5.5. : Informatique			15		15			1			Evaluation simultanée à l'UE 1.4 et 1.5
ects	4	2	30	6	130	50	180	10			
UE6 : INTEGRATION DES SAVOIRS	40	30	30	30	130	50	180	10			
UE 6.1. : Intégration des savoirs de l'IADE : phase 1	40				40			3			
UE 6.2. : Intégration des savoirs de l'IADE : phase 2		30			30			3	Principes et méthodologie de l'évaluation		ORGANISATION
UE 6.3. : Intégration des savoirs de l'IADE : phase 3			30		30			2			Evaluation simultanée à l'UE 1.5
UE 6.4. : Intégration des savoirs de l'IADE : phase 4				30	30			2			
ects	3	3	2	2	10	50	180	10			

Répartition du temps de formation MASTER IADE														Principes et méthodologie de l'évaluation										ORGANISATION													
CALENDRIER		1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans		TPG	Par EU CM/TA/TPG	ects																							
		Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures				Semaines	Heures																					
UE7 : MEMOIRE PROFESSIONNEL																35	70	105	6																		
UE 7 : Mémoire professionnel																35	6	1260	6											Travail écrit de fin d'études mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel en soutenance publique							
ects																280	0	210	0	280	0	140	0	910	350	60											
ects théorie																16	14	16	14	60																	
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)																14	490	14	490	14	490	16	560	58	2036												
ects stage																14	16	14	16	60																	
TRAVAIL PERSONNEL GUIDE(1)																3	105	2	70	3	105	2	70	10	350	60											
TPG																1	35	4	140	1	35	4	140	10	350												
Congés annuels CA																26	910	26	910	26	910	26	910	104	3640												
Total des 2 ans																30	30	30	30	120																	
ects par semestre																30	30	30	30	120																	

LEGENDE

- Evaluation individuelle
- Evaluation collective
- Evaluation individuelle liée aux stages ou présentiel (anglais)

Répartition du temps de formation MASTER IADE : UE1										
	1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans	
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures CM + TD
									TPG	ECTS
UE1 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT	Principes et méthodologie de l'évaluation									
					45		30		75	6
UE 1.1. : Psycho-sociologie et anthropologie					10					10
UE 1.2. : Pédagogie					10					10
UE 1.3. : Organisation, interdisciplinarité et travail en équipe dans des situations d'urgence, d'anesthésie et de réanimation					10					10
UE 1.4. : Santé publique : économie de la santé et épidémiologie					15					15
UE 1.5. : Droit, Ethique et Déontologie							30			30
ECTS					4		2			6

Répartition du temps de formation MASTER IADE : UE3												
CALENDRIER	1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans			ECTS
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures CM+TD		
UE3 : FONDAMENTAUX DE L'ANESTHÉSIE, RÉANIMATION ET URGENCE												
Principes et méthodologie de l'évaluation												
UE 3.1. Les techniques d'anesthésie, réanimation et urgence, principes et mises en œuvre (1ère partie)												
UE 3.1.1. : Principes		25									25	1
UE 3.1.2. : Les mises en œuvre		35									35	1
UE 3.2. Les techniques d'anesthésie, réanimation et urgence, principes et mises en œuvre (2ème partie)												
UE 3.2.1. : Principes			25								25	1
UE 3.2.2. : Les mises en œuvre			25								25	1
UE 3.3 Les modalités spécifiques d'anesthésie, réanimation et urgence liées aux différents types d'intervention et aux différents terrains												
UE 3.3.1. : Les chirurgies		30		35							65	5
UE 3.3.2. : Les terrains du patient		45		20							65	5
ECTS		7		7							14	

Proposition de répartition du temps de formation MASTER IADE : UE4													
CALENDRIER	1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans	TPG	ECTS		
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures					
UE4 : EXERCICE DU METIER D'IADE DANS DES DOMAINES SPECIFIQUES													
	30	0	110	45	185	50	10	Principes et méthodologie de l'évaluation				ORGANISATION	
UE 4.1. : Pathologie et grands syndromes			45		45		2					Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	Evaluation simultanée à l'UE 4.3
UE 4.2. : Techniques et Organisation des soins				45	45		2					Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	
UE 4.3. : Gestion de la douleur			40		40		2					Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	Evaluation simultanée à l'UE 4.1
UE 4.4. : Vigilances		30					2	Evaluation individuelle de connaissances dont CUP (contrôle ultime pré transfusionnel) en pratique terrain ou en simulation					
UE 4.5. : Qualité et Gestion des Risques			25		25		2	Travail de groupe restreint : analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident					
ECTS	2		6		2		10						

Répartition du temps de formation MASTER IADE : UES											
CALENDRIER	1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans		ECTS
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	
UES : ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE											
15											
15											
60											
35											
125											
60											
6											
Principes et méthodologie de l'évaluation											
Analyse commentée d'une étude statistique en groupe restreint en lien avec l'économie de la santé et l'épidémiologie											
1											
2											
1											
1											
1											
1											
Evaluation simultanée à l'UE 7 en semestre 4											
Evaluation simultanée à l'UE 5.1 et 1.4											
ECTS											
3											
3											
6											

Répartition du temps de formation MASTER IADE : UE6										
CALENDRIER	1er Semestre	2e Semestre	3e Semestre	4e Semestre	Total des 2ans		TPG	ECTS	Principes et méthodologie de l'évaluation	ORGANISATION
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures				
UE6 : INTEGRATION DES SAVOIRS DE L'IADE	40	30	30	30	130	50	10			
UE 6.1. : Intégration des savoirs de l'IADE : phase 1	40					40	3	Travail d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint ou en individuel		
UE 6.2. : Intégration des savoirs de l'IADE : phase 2		30				30	3	Travail d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint ou en individuel		
UE 6.3. : Intégration des savoirs de l'IADE : phase 3			30			30	2	Travail d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint ou en individuel		
UE 6.4. : Intégration des savoirs de l'IADE : phase 4				30		30	2	Travail d'analyse d'une situation clinique individuelle	Evaluation simultanée à l'UE 1.5	
ECTS	3	3	2	2	10					

Répartition du temps de formation MASTER IADE : UE7											
CALENDRIER	1er Semestre	2e Semestre	3e Semestre	4e Semestre	Total des 2 ans		TPG	ects			
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures					
UE7 : MEMOIRE PROFESSIONNEL					35	35	70	6	Principes et méthodologie de l'évaluation		
Mémoire professionnel						35					
ECTS					6	6		6	Travail écrit de fin d'études mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel /soutenance publique		

Le planning prévisionnel des évaluations écrites est proposé de la façon suivante pour l'année 2026-2027 :

- [illegible]

Selon l'arrêté du 23 juillet 2012,

1° 60 crédits européens pour les unités d'enseignement ;
2° 60 crédits européens pour la formation pratique en stage.

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence
2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

- 1° Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ;
- 2° Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional en agence régionale de santé ;
- 3° Le directeur d'école d'infirmiers anesthésistes ;
- 4° Le responsable pédagogique ;
- 5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers anesthésistes ;
- 6° Un cadre infirmier anesthésiste ou un infirmier anesthésiste en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;
- 7° Un médecin anesthésiste participant à la formation des étudiants ;
- 8° Un enseignant-chercheur participant à la formation.

Art 28 : Le jury d'attribution du diplôme d'État d'infirmier anesthésiste se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et du procès-verbal du dernier jury semestriel.

- 1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement ;
- 2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en stage

6 ÉVALUATION DE LA QUALITÉ.

6.1 Démarche qualité.

Le système d'évaluation normative et des stages fait l'objet d'une évaluation régulière par le recueil des avis des parties prenantes. Des fiches déclaratives d'événements indésirables sont à disposition des étudiants. Elles seront étudiées et traitées par la cellule qualité des écoles de spécialité.

6.2 Indicateurs de suivi.

- Indice de satisfaction.
- Points forts.
- Points à améliorer.
- Nombre d'évènements indésirables.
- % de réussite.

BIBLIOGRAPHIE.

- OIF (Organisation internationale de la Francophonie) Guide n°5, Conception et réalisation d'un référentiel évaluation, Québec, 2009.
- VIOLET Patrick (sous la direction de). Méthodes pédagogiques pour développer la compétence. Manuel pratique à l'usage des formateurs. De Boeck, 2011.
- Nicole Loraux et Corinne Sliwka (2006), Formateurs et formation professionnelle : l'évolution des pratiques. Editions Lamarre, Paris, Tome 2, p255.
- Annie Goudeaux, Nicole Loraux et Corinne Sliwka(2003), Formateurs et formation professionnelle. Editions Lamarre, Paris.
- Université Paris Descartes (http://wiki.univ-paris5.fr/wiki/Taxonomie_de_Bloom).

ANNEXE 1 : MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES CHARTE DES EXAMENS en vue de l'obtention du DEIA

(Directement inspirée de la charte des examens de l'Université de Lorraine, version Mars 2018)

CHARTRE DES EXAMENS (hors concours)

1 - Conditions requises pour se présenter aux épreuves

Les conditions requises pour se présenter à un examen sont d'être régulièrement inscrit. L'inscription **obligatoire** est annuelle et effective après acquittement du droit de scolarité afférent au diplôme concerné.

L'inscription vaut inscription aux examens.

2 - Organisation des sessions d'examens

Le Conseil Pédagogique, sur proposition de l'équipe pédagogique, arrête le calendrier des examens pour l'année en cours.

Ce calendrier est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et sur le site de l'école au cours du 1^{er} trimestre de l'année universitaire concernée.

Pour chaque semestre de chaque année universitaire, 2 sessions d'examens sont organisées (première session et deuxième session) sauf modalités particulières.

Le calendrier des examens, comportant **la date, l'heure et le lieu de chaque épreuve**, doit être affiché (mise en ligne dans FORMEIS), au plus tard **deux semaines avant le début des épreuves** et ne doit plus être modifié, sauf cas de force majeure constaté par le directeur de l'école.

La défaillance à la première session ne peut avoir pour effet d'empêcher l'étudiant de se présenter à la deuxième session. Celle-ci est ouverte de plein droit, dès lors que les modalités propres aux épreuves le permettent.

Toutes les informations écrites et affichées devront être datées. L'affichage papier, le cas échéant, se fait sur un panneau, exclusivement réservé à cet effet.

Il est préconisé, dans la mesure du possible, d'intégrer une période de suspension des cours, TD, TP (période dite de « révision »), avant les sessions d'examen en fin de semestre. Ces interruptions d'enseignements doivent être similaires dans le cas de formations multi-sites. En cas d'impossibilité, toute mesure doit être prise concernant les derniers enseignements réalisés.

Les périodes d'examens, ainsi que ces éventuelles périodes de révision, sont mentionnées sur le calendrier annuel. Si les examens suivent une période de congés, alors la période de révision est incluse dans celle-ci.

Le délai entre la première et la deuxième session est au minimum de 5 jours après la publication des résultats. Des dispositifs pédagogiques d'accompagnement sont mis en œuvre sur proposition du formateur référent.

3 - Droits et devoirs de l'étudiant

L'étudiant doit :

- Composer personnellement.
- N'utiliser que les documents et matériels expressément autorisés sur le sujet ou indiqués dans la salle.
- Se présenter sur le lieu d'examen au minimum ¼ d'heure avant le début de l'épreuve.
- Déposer dans l'espace désigné ses effets personnels (sac, cours, fiches, téléphone portable éteint et tout autre objet non expressément autorisé).
- Avoir sur lui les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant impérative ou certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité. Tout étudiant non inscrit sur les listes d'émargement telles qu'affichées et ne pouvant présenter sa carte d'étudiant ou un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité, n'est pas autorisé à composer).
- Signer personnellement la liste d'émargement.

- S'installer à la place réservée et attribuée en cas de numérotation des places.
- N'utiliser que les copies d'examen et les brouillons mis à sa disposition par l'école.
- Remettre impérativement sa copie même si celle-ci est blanche, au plus tôt après la première heure de composition pour une épreuve dont la durée atteint ou excède deux heures, ou après la moitié du temps prévue pour les épreuves dont la durée est strictement inférieure à deux heures. L'en-tête de sa copie devra être rempli y compris si l'étudiant rend une copie blanche.

L'étudiant :

- Ne doit pas communiquer avec un tiers.
- Ne doit pas quitter la salle d'examen définitivement :
 - avant d'avoir satisfait au contrôle d'identité ;
 - avant la première heure de composition pour une épreuve dont la durée atteint ou excède deux heures, ou après la moitié du temps prévue pour les épreuves dont la durée est strictement inférieure à deux heures ;
 - sans avoir émargé la remise de sa copie ;
 - ne doit pas, dès lors qu'il aura quitté la salle, regagner celle-ci, une fois sa copie remise.

Les étudiants qui demandent à quitter provisoirement la salle ne pourront y être autorisés que s'il est accompagné d'un surveillant. Leur copie reste à sa place attribuée. L'absence sera signalée sur le procès-verbal d'examen.

Aucun délai supplémentaire de composition, au-delà de l'heure de fin de l'épreuve, ne sera accordé à l'étudiant concerné, la mention du retard et des circonstances seront portés sur le procès-verbal d'examen.

4 - Droits et devoirs de l'école d'IADE.

Une journée d'examens ne peut prévoir plus de sept heures d'épreuves, une coupure minimum d'une heure pour le déjeuner étant prévue. Entre deux épreuves une pause d'au moins un quart d'heure minimum est prévue (sauf épreuves groupées).

Des dispositions particulières propres aux étudiants en situation de handicap doivent être prises dans le respect de la réglementation en vigueur.

Chaque copie précise sur les documents ou les matériels autorisés, le nom de la matière et de l'UE, la durée, la date de l'épreuve, la session d'examen.

Le formateur est :

- Responsable de la composition du sujet, selon les modalités retenues et dans le respect des propositions de chaque enseignant de l'UE.
- Responsable de la transmission des sujets à la direction de l'école selon le calendrier prévu.

La direction de l'école est :

- Responsable de l'organisation des épreuves selon le calendrier validé.
- Responsable de la validation des sujets et de leur transmission au secrétariat.
- Met en œuvre les moyens garantissant la participation de tous les étudiants et en particulier ceux en situation de handicap.

Le secrétariat :

- Reçoit les sujets, en assure la duplication dans la plus stricte confidentialité.
- S'assure que les sujets sont tirés en nombre suffisant, mis sous pli, cachetés et conservés dans un endroit sécurisé.
- Assure l'affichage des listes des étudiants autorisés à composer le cas échéant.
- Assure la disponibilité et l'identification des salles d'examen.
- Prépare – avec le formateur - les salles d'examen, veille à l'installation des étudiants dans celles-ci de sorte que, autant que faire se peut, une place vide sépare chacun d'entre eux,
- Prépare, avec les formateurs :
 - la liste d'émargement ;
 - tirage au sort du numéro d'anonymat ;
 - le procès-verbal de surveillance d'examens, le procès-verbal de présomption de fraude ;

- le nombre d'exemplaires du sujet parfaitement lisible ;
- les copies ;
- les papiers de brouillon facilement identifiables (couleur).

5 - Fraude – Plagiat

Les étudiants auteurs d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve s'exposent à passer devant la commission de discipline apte à apprécier les sanctions éventuelles encourues.

Le plagiat est une fraude et est sanctionné comme tel.

Avant toute décision, pour évaluer s'il y a plagiat, le Président de jury semestriel peut solliciter l'avis d'un ou plusieurs enseignants extérieurs à ceux de l'UE dans laquelle est positionné l'examen.

Les surveillants sont habilités à exercer un contrôle strict des identités et du matériel autorisé. Ils sont également mandatés pour intervenir en cas de constat de tentative de communication entre étudiants ou avec l'extérieur.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant :

- Prend toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude **sans interrompre la participation à l'examen.**
- Saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits
- Dresse immédiatement un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Dans le cas où la personne qui devait composer aurait été remplacée par une autre n'ayant aucune qualité pour ce faire ou de trouble affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le surveillant.

La fraude est portée à la connaissance immédiate du Président du jury semestriel et du directeur de l'école. Ce dernier est le seul habilité à demander la saisine du Conseil de discipline.

Pendant que la procédure suit son cours, l'étudiant poursuit normalement le déroulement de son épreuve ; la note de 0 est attribuée à l'épreuve ; il est admis à participer à l'ensemble des épreuves de la session. Le jury délibère normalement sur les résultats obtenus par l'étudiant y compris à l'épreuve, objet de la saisie du Conseil de discipline. Ses résultats ne lui sont pas communiqués avant le jugement de la commission. Conformément à l'article 36 de l'arrêté du 12 juillet 2019, les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont :

- 1) l'avertissement.
- 2) le blâme.
- 3) l'exclusion temporaire de l'école.
- 4) l'exclusion définitive de l'école.

6 - Surveillance des examens

Le responsable de la ou des salles est prioritairement l'enseignant qui a proposé le sujet de l'examen ou en cas d'empêchement de celui-ci, son remplaçant (un enseignant). Il doit être joignable pendant toute la durée de l'épreuve y compris lors de l'ouverture de la salle d'examen, l'entrée et la sortie des étudiants (au moins un enseignant doit être disponible pour répondre à d'éventuelles questions portant sur le sujet). L'ensemble de l'équipe pédagogique peut assurer la surveillance de l'épreuve.

Les surveillants doivent :

- Être présents à l'ouverture de la salle.
- Faire émarger les étudiants.
- Assurer une vigilance stricte pendant toute la durée de l'épreuve.
- En cas d'urgence, accompagner un étudiant obligé de sortir momentanément de la salle.
- Indiquer sur un tableau en début de séance, l'heure réelle de début et de fin de l'épreuve.

Pendant et à l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement :

- Remplir le procès-verbal de surveillance d'examen sur lequel figurent :
 - le nombre d'étudiants présents et absents ;
 - le nombre de copies remises par les étudiants ;

- les observations ou incidents constatés pendant l'examen (fraudes, retards, sorties momentanées, etc.).
- Remettre au responsable de l'épreuve les copies d'examen.
- Remettre à l'administration les copies d'examen en cas d'absence du responsable, la liste d'émargement.

Les surveillants ne doivent en aucun cas laisser des copies et des brouillons dans la salle d'examen après leur départ.

Dispositions spécifiques aux étudiants en situation de handicap :

Les étudiants qui bénéficient d'un aménagement de leurs épreuves (temps de composition supplémentaire, salle individuelle ...) devront être surveillés par un enseignant ou un surveillant. La durée de la surveillance est égale à la durée aménagée de l'épreuve.

7 - Résultats des examens

La direction de l'école est responsable de la levée d'anonymat des copies dans ses locaux. Les enseignants lui remettent les copies dans les délais fixés par l'équipe pédagogique et précisé dans le courrier accompagnant les copies.

Les enseignants sont responsables de leurs copies. En cas de copie perdue, le Jury Semestriel (JS) statue sur la décision à adopter. En cas de copie non rendue, l'étudiant n'aura pas de note, ni d'absence. Le jury utilisera le « zéro » comme valeur dans le calcul de la moyenne.

Lorsque la correction d'une épreuve fait intervenir plusieurs correcteurs, une harmonisation de la notation est assurée par le responsable de la matière.

Les notes d'examens sont portées à la connaissance des étudiants au plus tard 3 jours ouvrables **après la délibération** du JS dont la composition est conforme à l'arrêté du 23 juillet 2012. Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable et en tout état de cause avant l'évaluation suivante.

Aucune note ne sera communiquée avant la délibération du JS. Il est le seul habilité à procéder à d'éventuelles modifications de notes. Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

Toute erreur dûment prouvée doit être signalée par écrit au Président du jury qui pourra saisir le Jury Semestriel pour une modification. Le Président de jury saisi d'une irrégularité a l'obligation de réunir à nouveau le jury pour qu'il délibère.

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de publication des résultats. Aucune note ni résultat ne sera donné par téléphone, les relevés de notes et attestations ne sont adressés qu'aux étudiants personnellement.

Ils peuvent être transmis à un organisme de vérification sur autorisation de l'étudiant.

Les résultats du semestre sont remis en main propre à chaque étudiant, par le formateur responsable de son suivi pédagogique ou envoyés par courrier par le secrétariat.

Les étudiants ont droit à la communication de leur copie sur demande expresse de leur part.

8 - Résultats du Diplôme d'État

La délivrance du diplôme et la validation finale des UE sont prononcées, après délibération du jury du Diplôme d'État. Celui-ci délibère à partir des résultats obtenus par les étudiants à l'ensemble des épreuves (théoriques et stages).

ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE ATTENDUE DES TRAVAUX ÉCRITS

Au cours des études IADE, plusieurs évaluations sont à organiser autour d'un travail écrit (individuel ou collectif)

Ils peuvent être le reflet de :

- Retour d'expérience.
- Rapport d'étonnement.
- Rapport d'audit.
- Réflexion autour d'un thème professionnel.
- Analyse de documents en lien avec les enseignements.

COMPÉTENCES VISÉES.

Ces travaux écrits permettent de développer particulièrement **deux compétences IADE** :

- **Compétence 4** : Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation.

8. Analyser, adapter et actualiser sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques en anesthésie-réanimation et douleur.

- **Compétence 7** : Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie

- 1. Rechercher et sélectionner les informations ou textes réglementaires notamment relatifs à l'exercice professionnel IADE.*
- 2. Analyser et synthétiser les documents professionnels et scientifiques.*
- 3. Conduire des études à visée professionnelle (évaluation des dispositifs médicaux, technique) contribuant à la recherche médicale et à la recherche en soins en anesthésie, réanimation, urgences et analgésie.*
- 4. Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de communications orale et écrite.*
- 5. Construire une problématique de recherche résultant de la confrontation entre des données théoriques scientifiques et des observations portant sur une pratique professionnelle, et formuler un questionnement.*
- 6. Construire un cadre conceptuel en lien avec la problématique.*
- 7. Choisir et utiliser des méthodes et des outils d'enquête adaptés à l'objet de recherche.*
- 8. Exploiter les résultats de l'enquête et les analyser en vue d'améliorer la pratique professionnelle et d'enrichir les savoirs professionnels.*

Dans le même temps, ils permettent de développer chez l'étudiant des **compétences individuelles et/ou collectives** :

- D'écriture professionnelle.
- De réflexion et d'analyse d'un thème ou d'une problématique en lien avec des publications et l'enseignement dispensé.
- De prise de parole et d'échange (si oral).
- De travail en commun (concertation, négociation, décision ...).

CHOIX PEDAGOGIQUES.

Les travaux demandés auront toujours un **lien explicite avec la profession IADE et l'enseignement** dispensé.

Pour tous ces travaux, certaines **règles sont communes** et doivent toujours être respectées et font l'objet d'une notation (voir pages suivantes) :

- Normes de dactylographie.
- Normes de mise en page (page de titre, corps du document et 4^{ème} de couverture).
- Normes d'écriture de la bibliographie.

La **grille d'évaluation** de chaque travail sera portée à la connaissance des étudiants en cours d'année.

ORGANISATION.

Les attendus de chaque travail seront explicités aux étudiants.

Un délai suffisant sera donné pour la réalisation du travail, des temps de travail pourront être prévus à l'école.

Chaque écrit doit être rendu sous la forme d'un exemplaire papier + un fichier PDF.

La date limite de rendu doit être obligatoirement respectée, aucun délai ne sera accordé.

Rédaction et mise en forme selon les normes suivantes.

Normes de dactylographie.

- Impression en **recto** format A4, papier blanc.
- Reliure libre.
- Marges :
 - Marge de droite et gauche : 2.5 cm.
 - Haut et bas de page : 2,5 cm.
- Police et taille de caractère.
 - Du texte :
 - Arial Taille 11.
 - ou Times New Roman, Taille 12.
 - Pour les titres : 14 points.
 - Pour les sous titres et le corps du texte : 12 points.
 - Pour les notes de bas de pages : 10 points.
- Interligne : 1,15 cm entre les lignes d'un même paragraphe.
- Interligne : double entre deux paragraphes.
- Pagination débutée à l'introduction.
- Les schémas et les tableaux doivent être numérotés, comportés un titre et être suivis de leurs références exactes.
- Les citations (phrase, paragraphe, passage ou même un mot) d'un auteur sont écrits entre guillemets et en italique, dans leur orthographe exacte et accompagnées en fin de citation par un renvoi bibliographique.

Normes de bibliographie.

La bibliographie est un élément clé du travail qui doit être réalisé avec beaucoup de rigueur (norme Vancouver). Ces consignes sont à respecter avec rigueur.



GUIDE POUR LA RÉDACTION DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les références bibliographiques doivent permettre d'identifier et de retrouver facilement le document (article de revue, thèse, livre, page web, actes de congrès, etc.) sur lequel vous appuyez votre argumentation dans votre rapport, votre mémoire ou votre thèse.

Il existe plusieurs styles pour rédiger et présenter vos références dans une bibliographie.

Le style Vancouver est une norme de présentation de références bibliographiques utilisée dans le domaine de la Santé.

DANS LE TEXTE DE VOTRE TRAVAIL (appel à citation)

Il existe deux méthodes :

- ~~Méthode par auteur : nom du (des) auteur(s), date de publication (et page si besoin).~~

~~EXEMPLE : (Stoper, 1993, p. 13)~~

- Méthode par numéro : correspond à l'ordre de citation dans le texte.

EXEMPLE : (3)

Lorsqu'un document est cité plusieurs fois, il garde la même numérotation dans le texte et dans la bibliographie finale.

À LA FIN DE VOTRE TRAVAIL (bibliographie)

Il existe deux méthodes :

- ~~Classez les références par ordre alphabétique du nom d'auteur. Si plusieurs références ont le même auteur, classez-les chronologiquement. Correspond à l'appel à citation par auteur.~~

- Classez les références par ordre croissant de numéro. Correspond à l'ordre de citation dans le texte.

METHODE CHOISIE POUR L'ERIA

PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES

- Si le document comporte plus de six auteurs, citez les six premiers suivis de « et al. ».
- Un auteur peut être un organisme.
EXEMPLE : INPES.

AUTOMATISER SA BIBLIOGRAPHIE

Il existe de nombreux logiciels d'aide à la gestion et à la rédaction des références bibliographiques.

EXEMPLES : Zotero, Mendeley, Endnote, etc.

Avec Zotero, utilisez le style Vancouver ou Vancouver (author-date).

Renseignez-vous auprès de votre BU pour des formations.



LIVRE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre du livre. N^o édition. Ville d'édition : Éditeur ; Année de publication.

EXEMPLE

Bélanger M, Leblanc M-J, Dubost M. La nutrition. 4^e éd. Montréal : Chenelière Éducation ; 2015.



CHAPITRE DE LIVRE

Sans contribution spécifique d'un auteur :

PRINCIPE

Nom P. des auteurs. Titre du livre. N^o édition. Ville d'édition : Maison d'édition ; Année de publication. Titre du chapitre ; pages du chapitre.

EXEMPLE

Rogé B. Autisme, comprendre et agir : santé, éducation, insertion. 3^e édition. Paris : Dunod ; 2015. Chapitre 2, Le diagnostic de l'autisme et des autres troubles du développement ; p. 19-34.

Avec contribution spécifique d'un auteur :

PRINCIPE

Nom P. des auteurs du chapitre. Titre du chapitre. Dans : Nom, P. des auteurs. Titre du livre. N^o édition. Ville : Éditeur ; année de publication. Pages du chapitre.

EXEMPLE

Colson D. Opérations unitaires. Dans : Ronze, D. (éd.) Introduction au génie des procédés. Paris : Tec & Doc ; 2013. p. 273-491.



ARTICLE D'ENCYCLOPÉDIE

PRINCIPE

Nom P. des auteurs de l'article si il y en a. Titre de l'article. Dans : Nom de l'encyclopédie. Ville : Éditeur ; année de publication ou de mise à jour, pages de l'article ou Disponible sur : url.

EXEMPLE

Latrémouille C, Lintz F. Anatomie du cœur. Dans : EMC-Cardiologie. 2015, p.1-15. [Article 11001-A-10].

Pour un article de l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale, préciser le numéro de l'article [entre crochets].



ARTICLE DE REVUE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de l'article. Titre abrégé de la revue. Année ; volume (numéro) : pages. [PMID ou DOI] (facultatif).

EXEMPLE

Priest JR, Yang W, Reaven G, Knowles JW, Shaw GM. Maternal midpregnancy glucose levels and risk of congenital heart disease in offspring. JAMA Pediatr. 2015 ;169(12):1112-6. [PMID 26457543].

Abréger le nom de la revue selon l'abréviation officielle.



ARTICLE DE REVUE NUMÉRIQUE EN LIBRE ACCÈS

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de l'article. Titre abrégé du périodique [en ligne]. Année [cité le date où le document a été consulté] ; volume (numéro) : pages. Disponible sur : url

EXEMPLE

Hisakata R, Nishida S'ya, Johnston A. An adaptable metric shapes perceptual space. Curr Biol [en ligne]. 2016 [cité le 9 octobre 2019] ; 26(14):1911-5. Disponible sur : [http://www.cell.com/current-biology/abstract/S0960-9822\(16\)30544-9](http://www.cell.com/current-biology/abstract/S0960-9822(16)30544-9)

Si l'article est disponible via une base de données avec authentification (EXEMPLE : Europresse) : ne pas citer l'url.



SITE OU PAGE WEB

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre du site ou de la page [en ligne]. Date [cité le date où le document a été consulté]. Disponible sur : url

EXEMPLE

OMS, Organisation Mondiale de la Santé. Tuberculose [en ligne]. 2018 [cité le 9 octobre 2019]. Disponible sur : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs104/fr>



TEXTE JURIDIQUE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre. Référence du texte, date. Paragraphe ou article (facultatif)

EXEMPLE

Ministère de la santé et des sports. Arrêté du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient. Annexe 1.



BREVET

PRINCIPE

Nom P. de(s) inventeur(s) ; Nom P. de(s) titulaire(s). Titre. Référence. Date.

EXEMPLE

Lacaze G, inventeur ; Altade Société, titulaire. Implant endo-osseux à ancrage amélioré. French Patent FR 2 965 473 B1. 5 octobre 2010.



MÉMOIRE OU THÈSE

PRINCIPE

Nom P. de(s) auteur(s). Titre de la thèse ou du mémoire [thèse ou mémoire]. Ville : Université ou école ; année. Nombre de pages.

EXEMPLE

Larzilière C. Connaissance de l'hypertension artérielle par la population. Conséquences sur le contrôle [thèse]. Nancy : Université de Lorraine ; 2015 [cité le 9 octobre 2019]. 57 p. Disponible sur : http://docnum.univ-lorraine.fr/public/BUME-D_T_2015_LARZILLIERE_CHLOE.pdf



CONGRÈS

PRINCIPE

Nom P. de(s) directeur(s), dir. Titre du livre ou de la communication. Nom du congrès ; Jour mois année ; ville, pays du congrès. Ville d'édition : maison d'édition ; année.

EXEMPLE

Bertièrre MC, Soustre Y, dir. Femmes & nutrition : actualités et implications pratiques. Cerin Symposium [org. par le Centre de recherches et d'informations nutritionnelles] ; 26-27 octobre 2000 ; Paris, France. Paris : Cerin ; 2001.



BU.UNIV-LORRAINE.FR

Dans le cadre des études IADE, seules les ressources issues des sites professionnels sont admises et reconnues (SFAR, SRLF, ADARPEF, etc.) ainsi que les documents publiés dans des revues indexées.

Les sites de vulgarisation scientifique ou médicale n'ont aucune place dans la bibliographie des écrits des étudiants IADE (wikipedia, doctissimo, etc.)

Le plagiat.

Toute citation, référence, allusion à un auteur, à un texte doit faire l'objet d'un renvoi bibliographique. La retranscription reformulée de la pensée d'un auteur est également accompagnée d'un renvoi bibliographique.

Tout non-respect de cette règle est considéré comme du plagiat et entraîne l'attribution de la note « zéro » et l'application des mesures prévues au règlement intérieur.

En cas de soutenance orale.

Règles à respecter.

- Utilisation **obligatoire** d'un support numérique : Power Point (*lien avec UE 5.4 Informatique*).
- En cas de travail de groupe, lors de la soutenance orale, la **prise de parole de chaque membre du groupe est obligatoire**.
- Respecter le délai de présentation imparti (compter 1 diapo pour 2 minutes de présentation).

Normes de présentation du Power Point.

Conseils pratiques

- Noter maximum 2 informations/diapo (idéalement 1 seule).
- Privilégier les écritures Helvetica et Arial (car elles sont les plus lisibles).
- Utiliser des graphiques à bon escient.
- Eviter les diapositives animées.
- Ecrire en clair sur un fond foncé, et en foncé sur fond clair – pas plus de 3 couleurs sur une même diapositive.
- Compléter votre exposé par la remise d'un document écrit **si c'est utile**.

Plan commun à tous les écrits à rendre.

1. Page de couverture (*voir modèle pages suivantes*)
2. Remerciements éventuels
3. Table des matières et indexation des tableaux et figures automatiques
4. Glossaire des sigles utilisés
5. Corps de l'écrit
6. Bibliographie
7. Annexes si besoin
8. 4^{ème} de couverture : Résumé + Mots clés (*voir pages suivantes*)



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

ÉCOLE RÉGIONALE DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES

1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex

☎ : 33 (0) 3.83.85.80.73 ✉ : iade@chru-nancy.fr



Jean-Joseph SCHALK
Directeur

Pr BOUAZIZ,
Directeur scientifique

UFR en Santé, Département Professions en Santé

**TRAVAIL DE
UE ...**

Tapez ici le **TITRE PRINCIPAL**
[Tapez ici un éventuel **SOUS TITRE***]*

Travail présenté par *[tapez ici vos nom(s) et prénom(s)]*
Promotion 20...-20...

Sous la direction (ou l'expertise ou avec l'aide) de
[tapez ici le nom et prénom de la(les) personnes]

Année universitaire : 2026-2027

[Tapez ici vos nom(s) et prénom(s)]
Promotion 2026-2027

École Régionale des Infirmiers Anesthésistes du CHRU de Nancy
Université de Lorraine – UFR Médecine, Département des Professions de Santé –
Nancy

Travail écrit rendu dans le cadre de ...

Date de rendu : ...

Tapez ici le TITRE PRINCIPAL
[Tapez ici un éventuel SOUS TITRE]

RÉSUMÉ

....

MOTS CLES : ...

ANNEXE3 : CARNET DE STAGE

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIERS ANESTHESISTES EVALUATION DES COMPETENCES EN STAGE

3^e semestre

"Terrain de stage"

NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES :

DATES du AU
et du AU

Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy
Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot
54000 NANCY

NOM DE L'ETUDIANT :

DUREE (en heures) : 126

PRENOM :

DUREE DES ABSENCES :

SERVICE : "Bloc opératoire..."

DISCIPLINE / NATURE DU STAGE : "Spécialité"

Compétence 1	Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie	D	C	B	A
	Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie	☐	☐	☐	☐
Compétence 2	Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique	D	C	B	A
	Analyse	☐	☐	☐	☐
	Anticipation	☐	☐	☐	☐
Compétence 3	Mettre en oeuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention	D	C	B	A
	Savoir faire	☐	☐	☐	☐
	Savoir agir de manière adaptée aux situations	☐	☐	☐	☐
	Réagir aux événements durant l'anesthésie de façon autonome	☐	☐	☐	☐
Compétence 4	Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation	D	C	B	A
	Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation	☐	☐	☐	☐
Compétence 5	Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie	D	C	B	A
	Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie	☐	☐	☐	☐
Compétence 6	Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extra-hospitalière et de la prise en charge de la douleur	D	C	B	A
	Travailler en équipe	☐	☐	☐	☐
	Se positionner professionnellement	☐	☐	☐	☐
Compétence 7	Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'algésie	D	C	B	A
	Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'algésie	☐	☐	☐	☐

Date :

Stage validé ☐

Cachet du lieu du stage

Signature du tuteur :

Stage non validé ☐

Nom et signature de l'étudiant :

Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

BILAN DE STAGE

3^e semestre

NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES :

Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy
Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot
54000 NANCY

DATES du

et du

AU

AU

DUREE (en heures) :

DUREE DES ABSENCES :

NOM DE L'ETUDIANT :

PRENOM :

SERVICE :

DISCIPLINE / NATURE DU STAGE :

(A remplir par le tuteur à la fin de chaque stage au cours d'un entretien avec l'étudiant)

Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments de compétence, ainsi que des éléments du comportement en stage : ponctualité, politesse, tenue, implication, respect des consignes, etc...

COMMENTAIRE DU TUTEUR sur la période écoulée :

POINTS POSITIFS

AXES D'AMELIORATION

Date :

Nom et Prénom du tuteur :

Qualité du tuteur :

Signature du TUTEUR
Cachet du lieu du stage

BILAN DE MI-STAGE**3^e semestre**
Secteur extra hospitalier

NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS ANESTHESISTES :

Ecole des spécialités - ERIADE CHRU de Nancy
Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot
54000 NANCY

DATES du

AU

et du

AU

NOM DE L'ETUDIANT :

DUREE (en heures) :

PRENOM :

DUREE DES ABSENCES :

SERVICE :

DISCIPLINE / NATURE DU STAGE :

(A remplir par le tuteur à mi-stage au cours d'un entretien avec l'étudiant)

Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments de compétence, ainsi que des éléments du comportement en stage : ponctualité, politesse, tenue, implication, respect des consignes, etc...

COMMENTAIRE DU TUTEUR sur la période écoulée :**POINTS POSITIFS****AXES D'AMELIORATION**

Date :

Nom et Prénom du tuteur :

Qualité du tuteur :

Signature du TUTEUR
Cachet du lieu du stage

Guide pour l'évaluation des compétences des étudiants IADE en stage

Compétence 1 : Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie

D	C	B	A
Les conditions d'exercice ne permettent pas de travailler en sécurité (manque ou délai trop long).	L'organisation est conforme et respecte les éléments de sécurité.	L'organisation est rapide, efficace et ergonomique en situation simple. Les situations d'urgence potentielles sont connues ou repérées et explicitées.	L'organisation est rapide, efficace en toute situation (complexe, urgente..)

Compétence 2 : Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique

	D	C	B	A
Analyse	Les éléments inhérents à la situation ne sont pas pris en compte.	L'analyse met en lien les éléments recueillis avec les connaissances théoriques et permet d'identifier les risques.	L'analyse permet la mise en place d'actions adaptées en situation simple. La situation clinique est comprise.	L'analyse permet de prévoir les actions préventives et/ou correctives adaptées et priorisées en situation complexe.
Anticipation	Peu ou pas d'anticipation.	Anticipation des événements majeurs prévisibles en situation courante.	Anticipation des événements prévisibles dans une priorisation adaptée en situation simple.	Anticipation des événements prévisibles dans une priorisation adaptée dans des situations complexes.

Compétence 3: Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention

	D	C	B	A
Savoir faire	Les gestes sont inadaptés, inefficaces ou non conformes.	Les gestes sont conformes et argumentés.	Les gestes sont efficaces, conformes, argumentés et respectent des critères d'ergonomie et d'économie.	De plus, les gestes sont rapides.
Savoir agir de manière adaptée aux situations	Les variations des conditions de prise en charge ne sont pas identifiées.	Les variations des conditions de prise en charge sont identifiées.	Les variations des conditions de prise en charge sont intégrées et prises en compte.	De plus avec efficacité et rapidité.
Réagir aux événements durant l'anesthésie de façon autonome	Absence d'anticipation et d'initiative ou initiatives inadaptées ou non argumentées.	Propose et argumente ponctuellement des initiatives dans les situations courantes.	Met en œuvre des initiatives adaptées et argumentées dans les situations courantes.	Met en œuvre des initiatives adaptées de manière autonome dans toutes les situations.

Compétence 4: Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation

D	C	B	A
L'identification des risques est aléatoire et / ou il n'y a pas de connaissance ou de prise en compte de la réglementation et des procédures concernant : - le matériel - les personnes - l'environnement	L'identification des risques est effective, réglementaire (hygiène, ouverture de salle, check-list HAS, vigilances...) Toute anomalie est détectée et signalée.	L'identification des risques est effective, réglementaire, des mesures correctives adaptées sont prises, tracées et déclarées si nécessaire. Les opérations de traçabilité sont réalisées.	L'identification des risques est effective, réglementaire, des mesures de prévention adaptées sont prises, tracées, déclarées si nécessaire. L'analyse critique de sa pratique professionnelle est permanente, et permet de faire des propositions

